

Veillez activer les témoins dans votre navigateur pour que ce site s'affiche correctement. Lisez notre [politique de confidentialité](#) pour en savoir plus. [Apprenez comment activer les témoins.](#)

OPINION

Le Canada peut-il vraiment se permettre les navires et les avions de chasse que l'armée a achetés?

ALAN WILLIAMS

CONTRIBUTION AU GLOBE AND MAIL

ARTICLE PUBLIÉ HIER

Alan Williams est un ancien sous-ministre adjoint (Matériel) au ministère de la Défense nationale. Il est aussi le président de la société Williams Group, qui offre des services d'experts-conseils dans le domaine des politiques, des programmes et de l'approvisionnement, et l'auteur de deux ouvrages.



Un chasseur à réaction F-35 A Lightning II est exposé lors d'une présentation aux médias sur le tarmac de la base aérienne d'Emmen, en Suisse centrale.

FABRICE COFFRINI/AFP/GETTY IMAGES

En raison de l'horrible guerre en Ukraine, le budget du ministère de la Défense nationale (MDN) suscite un intérêt accru. Ceux qui dénoncent le niveau de financement accordé au MDN font valoir que le Canada ne consacre que 1,39 % de son PIB aux dépenses de défense, un pourcentage au cinquième rang des plus faibles parmi les membres de l'OTAN et bien en deçà de la ligne directrice de l'alliance militaire, qui est de 2 %.

En réalité, n'importe quel niveau de financement peut être un niveau approprié, pourvu qu'il permette aux Forces armées canadiennes de remplir le rôle et la mission que le gouvernement aura clairement définis à leur intention. Or, c'est justement cette définition qui fait défaut, et ce, depuis des années.

Il était donc encourageant d'entendre la ministre des Finances, Chrystia Freeland, nous assurer que le gouvernement fédéral entreprendrait un examen de sa politique de défense afin de définir ses stratégies, ses capacités et ses priorités en ce qui concerne la défense de notre pays et de l'Amérique du Nord et sa participation aux alliances internationales, comme l'OTAN et l'ONU. On promet qu'un tel examen énoncera les menaces auxquelles le Canada est confronté et indiquera la manière dont on s'attend à ce que le pays y réponde. Il cernera les avenues intéressantes à explorer et les lacunes à combler.

Toutefois, pour établir les coûts d'un tel plan, le MDN devra faire preuve de transparence. Il faudra aussi s'assurer qu'il n'y a pas d'inadéquation entre les politiques du Canada et les ressources nécessaires à leur mise en application. Jusqu'à présent, nous n'avons rien vu qui le laisse croire.

Par exemple, selon toute vraisemblance, le coût d'acquisition, d'exploitation et d'entretien de 88 avions à réaction F-35A, sur 30 ans, sera au moins le double des 19 milliards de dollars prévus. De même, le coût d'acquisition, d'exploitation et d'entretien de 15 navires de combat de surface canadiens, sur 30 ans, dépassera probablement le quart de billion de dollars. Cependant, on s'est surtout attardé aux coûts d'acquisition estimés, une approche trompeuse et dangereuse. Sans un plan d'immobilisations chiffré indiquant les coûts à long terme des acquisitions en cours et prévues, et garantissant que des fonds sont disponibles pour chacune, nous ne pouvons avoir la certitude que le Canada a réellement les moyens de faire ces deux acquisitions.

Si le MDN ne dispose pas d'un financement suffisant pour mettre en application la politique de défense définie par le gouvernement, la solution est de signaler cet état de fait à Ottawa et de le forcer à modifier sa stratégie, et non de sous-estimer les coûts et de se ranger derrière une politique dont on n'a pas les moyens.

Le fait de ne pas établir précisément les coûts engendre un double problème. Tout d'abord, cela exonère les ministres de toute responsabilité. En effet, les ministres pourront dire que, s'ils avaient été informés des coûts réels, ils auraient prévu un financement additionnel ou n'auraient pas du tout approuvé l'acquisition, et justifieront ainsi leur refus de fournir des fonds supplémentaires.

Ce manque à gagner entraîne alors le deuxième problème : un déséquilibre budgétaire. Essentiellement, le MDN reçoit des fonds à cinq fins, qu'il doit équilibrer soigneusement pour assurer l'efficacité des opérations : payer le personnel; acheter de l'équipement; le faire fonctionner; l'entretenir; et construire des infrastructures. Par exemple, il est insensé d'acheter 88 avions à réaction si le corollaire est qu'il ne reste plus assez d'argent pour payer les pilotes de ces avions ou pour entretenir les appareils tout au long de leur durée de vie prévue. Cet équilibre est détruit lorsqu'il faut grappiller des fonds pour combler un déficit.

À l'avenir, toute politique de défense doit être accompagnée d'un plan d'immobilisations à long terme, entièrement chiffré et accessible au public. L'actuel Plan d'investissement de la Défense nationale tente, de manière inadéquate, de répondre à ce besoin. Il n'est pas suffisamment détaillé pour être efficace, et ne présente pas la totalité des coûts du cycle de vie de chaque projet sur une période de 30 ans, en regard des fonds disponibles prévus pour chaque année. En outre, il n'est pas approuvé par le Cabinet, alors que ce devrait être le cas pour que les gouvernements puissent difficilement en modifier les priorités à des fins partisans.

Un tel plan public présenterait des avantages considérables. L'ensemble des Canadiens aurait une meilleure idée des sommes dépensées et de leur affectation. En sachant que ce plan est moins susceptible d'être modifié, les fournisseurs potentiels pourraient prendre les mesures nécessaires pour se préparer à soumissionner et à affronter leur concurrence le moment venu.

De plus, les comités parlementaires seraient plus à même de surveiller rigoureusement ces dépenses de plusieurs milliards de dollars. Récemment, lorsque j'ai eu le privilège de comparaître devant le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, j'ai été frappé de constater à quel point il était difficile pour les députés de faire leur travail. Il est pratiquement impossible d'assurer la surveillance des échéances et des coûts d'un programme si l'on ne dispose pas d'un plan approuvé à remettre en question ou de rapports qui mesurent le rendement.

L'approvisionnement militaire est une activité commerciale. Il convient donc de le traiter comme tel, en veillant à ce qu'un ministre soit responsable des résultats, en établissant des plans appropriés et des rapports pour mesurer le rendement, et en exerçant une surveillance rigoureuse en temps utile.

Forgez des opinions éclairées et critiques. Abonnez-vous à notre bulletin Opinion [dès aujourd'hui](#).